- CCAS DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil d'Administration du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260512-DELIB03_26-DE

La séance est ouverte à 18 h 30

Présents : Mr CHAUVIN Benoît, Mme TENDIK Nathalie, Mr FOUVILLE Thierry, Mme GUIHARD Andrée, Mme DY Christine, Mme SAUVEE Stéphanie, Mme PAUTONNIER Léonie, Mme TONDEUX Madeleine, Mme LAMBARD Marie-Jeanne, Mme THOUVENOT Françoise, Mme HUBLOT Marie-Dominique, Mme REGNAULT Marie-Thérèse, Mme CRUTEL Maryannick.

Absents : Mme CHEVRIER Anne-Charlotte
Mme LAFON Christine

Procuration de vote et Mandataire : Mme LAFON Christine à Mme TENDIK Nathalie.

Secrétaire de Séance : Mme Léonie PAUTONNIER.

****

N° 03/26

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et L. 123-8 et R. 123-7 à R.123-28,
- Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : L'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de GEVEZE tel que présenté en annexe.

Article 2 : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration du CCAS

Article 3 : Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

Article 4 : Monsieur le Président ou ses représentants, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Autorise Mr le Président ou ses représentants à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

***Question* : « *Approuvez-vous ce règlement intérieur ?* »**

Après débat : Oui : 14 Non : 0 Abstention : 0

MAIRIE CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE GEVEZE

Pour copie conforme.
Le Président,
Benoît CHAUVIN